



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 25 octobre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMILLE, Mme Françoise PRESSE.

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

Procurations de vote :

Mandants : JJ. DEMONET

Mandataires : JC. ROY

Délibération n°2013/002270

Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre de l'AAPEL
(subventions < 10 000 €)

Demandes de subvention dans le cadre de l'AAPEL (subventions < 10 000 €)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant de l'AP : 5 150 000 €
« AP/CP Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »	Montant CP 2013 : 750 000 €
	Montant de l'opération : 89 246 €

Résumé :

Dans le cadre des actions du PLH et de la mise en œuvre des actions Habitat du PCET, les propriétaires qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé et les propriétaires modestes qui améliorent leur logement peuvent bénéficier d'un accompagnement financier du Grand Besançon.

Ce rapport fait état de 12 nouvelles demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 89 246 €. Les aides accordées permettront l'amélioration de la performance énergétique de 10 logements occupés par leurs propriétaires, la création de 2 logements conventionnés à loyer maîtrisé de niveau BBC-rénovation et la rénovation d'1 logement conventionné très social.

I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans le cadre de l'aide à la performance énergétique.

Demandeur : Monsieur et Madame Abdelhafid CID - Propriétaires occupants (Besançon).

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique avec un objectif **BBC par étape**. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 72 %, soit une réduction de 321 kWh/m²/an de consommation d'énergie primaire.

Type de bâti : maison individuelle de 1958.

Travaux réalisés : isolation par l'extérieur des murs, isolation des combles perdus et des planchers bas et changement des menuiseries extérieures.

Classe F initiale - **Classe C atteinte après travaux.**

Montant de travaux : 32 663,94 €.

Dépense subventionnable : 18 000 €.

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Prise en charge de l'audit énergétique Effilogis (150 €) + Participation au coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (225 €).

Subvention prévisionnelle* : 7 575 €.

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 14 050 €.

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €.

Conseil Régional « Effilogis » : 3 000 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 79,5 % du montant TTC des travaux.

Demandeur : Monsieur et Madame François WALLIANG - Propriétaires occupants (Thoraise).

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de **rénovation BBC**. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 65 %, soit une réduction de 182 kWh/m²/an de consommation d'énergie primaire.

Type de bâti : maison individuelle de 1993.

Travaux réalisés : isolation par l'extérieur des murs, isolation des planchers bas et installation d'un chauffe-eau thermodynamique.

Classe E initiale - **Classe B atteinte après travaux.**

Montant de travaux : 39 453,93 €.

Dépense subventionnable : 18 000 €.

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Prise en charge de l'audit énergétique Effilogis (150 €) + Participation au coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (225 €).

Subvention prévisionnelle* : 7 575 €.

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 11 050 €.

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €.

Conseil Régional « Effilogis » : 9 969,78 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 74 % du montant TTC des travaux.

Demandeur : Monsieur et Madame Pierre GAILLOT - Propriétaires occupants (Thise).

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de **rénovation BBC par étape**. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 41 %, soit une réduction de 119 kWh/m²/an de consommation d'énergie primaire.

Type de bâti : maison individuelle de 1989.

Travaux réalisés : isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures et des volets, changement de la VMC et de la chaudière gaz.

Classe D initiale - **Classe C atteinte après travaux.**

Montant de travaux : 43 326 €.

Dépense subventionnable : 18 000 €.

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Prise en charge de l'audit énergétique Effilogis (150 €) + Participation au coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (225 €).

Subvention prévisionnelle* : 7 575 €.

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 11 050 €.

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €.

Conseil Régional « Effilogis » : 741 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 78 % du montant TTC des travaux.

Demandeur : Monsieur et Madame Sandrine ANDRE - Propriétaires occupants (Besançon).

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 32 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 114 kWh/m²/an.

Type de bâti : logement collectif dans un immeuble de 1900.

Travaux réalisés : remplacement de la porte d'entrée, installation d'une VMC et d'un poêle à granulés.

Classe F initiale - **Classe E atteinte après travaux.**

Montant de travaux : 9 759 €.

Dépense subventionnable : 14 000 €.

Participation du Grand Besançon : 30 % de la dépense subventionnable + Participation au coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (225 €).

Subvention prévisionnelle* : 777 € (écrêtement à 100 % d'aides publiques).

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 8 232 €.

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 99,70 % du montant TTC des travaux.

Demandeur : Monsieur et Madame Petro HIRNIAK - Propriétaires occupants (Besançon).

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 30 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 56 kWh/m²/an.

Type de bâti : maison de 1991.

Travaux réalisés : installation d'une chaudière gaz à condensation et remplacement des menuiseries extérieures.

Classe D initiale - **Classe C atteinte après travaux.**

Montant de travaux : 19 253 €.

Dépense subventionnable : 12 000 €.

Participation du Grand Besançon : 30 % de la dépense subventionnable.

Subvention prévisionnelle* : 3 000 €.

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 7 356 €.

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 53 % du montant TTC des travaux.

Demandeur : Madame Aude TISSERAND - Propriétaire occupant (Montfaucon).

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de **rénovation BBC par étape**. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 76 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 703 kWh/m²/an.

Type de bâti : maison de 1900.

Travaux réalisés : isolation des plafonds, planchers bas et murs extérieurs, remplacement des menuiseries, installation d'une VMC basse consommation.

Classe G initiale - **Classe D atteinte après travaux.**

Montant de travaux : 46 985 €.

Dépense subventionnable : 18 000 €.

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Prise en charge de l'audit énergétique Effilogis (150 €).

Subvention prévisionnelle* : 7 350 €.

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 10 000 €.

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €.

Conseil Régional « Effilogis » : 3 000 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 44 % du montant TTC des travaux.

Demandeur : Monsieur et Madame Thierry FRELIN - Propriétaires occupants (Chalezeule).

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de **rénovation BBC**. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 83 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 313 kWh/m²/an.

Type de bâti : maison de 1988.

Travaux réalisés : isolation des murs extérieurs et sous toiture, installation chaudière gaz à condensation et d'une VMC hygroréglable, remplacement des menuiseries extérieures (des travaux d'accessibilité sont réalisés par ailleurs).

Classe F initiale - **Classe B atteinte après travaux.**

Montant de travaux : 61 019 €.

Dépense subventionnable : 18 000 €.

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Prise en charge de l'audit énergétique Effilogis (150 €).

Subvention prévisionnelle* : 7 350 €.

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 15 500 €.

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €.

Conseil Régional « Effilogis » : 9 616 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 86 % du montant TTC des travaux.

Demandeur : Monsieur et Madame Antoine DEMESMAY - Propriétaires occupants (Thise).

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 53 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 156 kWh/m²/an.

Type de bâti : maison de 1963.

Travaux réalisés : installation d'une chaudière à granulés bois et changement des menuiseries extérieures.

Classe E initiale - **Classe C atteinte après travaux.**

Montant de travaux : 39 230 €.

Dépense subventionnable : 18 000 €.

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable.

Subvention prévisionnelle* : 7 200 €.

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 10 500 €.

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 46 % du montant TTC des travaux.

Demandeur : Monsieur et Madame Claude GAGLIARDI - Propriétaires occupants (Pouilley les Vignes).

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de **rénovation BBC par étape**. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 50 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 228 kWh/m²/an.

Type de bâti : maison de 1974.

Travaux réalisés : isolation des combles, installation d'une chaudière gaz à condensation et d'une VMC hygroréglable.

Classe G initiale - **Classe D atteinte après travaux.**

Montant de travaux : 20 352 €.

Dépense subventionnable : 18 000 €.

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Prise en charge de l'audit énergétique Effilogis (150 €).

Subvention prévisionnelle* : 7 350 €.

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 13 186 €.

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €.

Conseil Régional « Effilogis » : 1 734 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 99,90 % du montant TTC des travaux.

Demandeur : Madame Eliane ROYO - Propriétaires occupants (Besançon).

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de **rénovation BBC par étape**. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 41 %, soit une réduction de consommation d'énergie primaire de 116 kWh/m²/an.

Type de bâti : maison de 1980.

Travaux réalisés : changement de la chaudière par une chaudière gaz à condensation, avec ballon ECS solaire, installation d'une VMC double flux, isolation sous toiture, combles et rampants.

Classe E initiale - **Classe D atteinte après travaux.**

Montant de travaux : 26 696 €.

Dépense subventionnable : 18 000 €.

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Prise en charge de l'audit énergétique Effilogis (150 €).

Subvention prévisionnelle* : 7 350 €.

Principaux financements :

Anah « Habiter Mieux » : 13 000 €.

Conseil Général du Doubs « Habiter Mieux » : 500 €.

Conseil Régional « Effilogis » : 3 000 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 92,5 % du montant TTC des travaux.

II. Demande de subvention pour la création de logements locatifs à loyer maîtrisé avec une performance énergétique BBC-Rénovation.

Demandeur : Monsieur Florent GERVAIS - Propriétaire Bailleur

Objet : demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'Anah, pour la création de 2 logements locatifs dans un ancien bâtiment agricole situé 1, rue de l'Ecole à Mamirolle (Ferme Damidaux). Cette opération comporte un 3^{ème} logement qui sera loué avec un loyer PLS (agrément accordé lors de la précédente Commission). Les 3 logements afficheront une performance énergétique BBC-Rénovation, soit une consommation énergétique inférieure à 96 kWh/ep/m²/an.

Nature de l'opération : LC - Logement Conventionné et LCTS - Logement Conventionné Très social

Montant HT des travaux : 503 553 € (ensemble de l'opération d'acquisition-amélioration).

Dépense subventionnable : 99 260 €

Participation du Grand Besançon : 25 % de la dépense subventionnable

Classe initiale Ø - Classe B atteinte après travaux

Subvention prévisionnelle* : 24 815 €

Principaux financements :

Anah : 68 124€

Région Franche-Comté « Effilogis » : 27 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 24 % du montant HT des travaux

III. Demande de subvention pour la réhabilitation d'un logement locatifs à loyer maîtrisé conventionné très social.

Demandeur : Association Habitat et Développement Local - Propriétaire Bailleur

Objet : demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'Anah, pour la réhabilitation d'un logement locatif conventionné très social vacant situé 2, rue du vieux bourg à Morre.

Nature de l'opération : LCTS - Logement Conventionné Très social.

Montant HT des travaux : 18 150 € (ensemble de l'opération d'acquisition-amélioration).

Dépense subventionnable : 13 286 €.

Participation du Grand Besançon : 10 % de la dépense subventionnable.

Classe initiale E - Classe D atteinte après travaux.

Subvention prévisionnelle* : 1 329 €

Principaux financements :

Anah : 68 124€

Région Franche-Comté « Effilogis » : 27 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 24 % du montant HT des travaux

** Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement sera par ailleurs appliqué à hauteur 100 % d'aides publiques pour les dossiers de propriétaires occupants très modestes et de 80 % pour les dossiers de propriétaires occupants modestes.*

Mme POISSENOT et M. STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 12 demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 89 246 €.

Pour extrait conforme,

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 30 OCT. 2013

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0